Présentation du premier congrès des activités économiques portugais (Lisbonne, 11-13 janvier 1979)

Légende: Présentation du premier congrès portugais des activités économiques, qui a lieu du 11 au 13 janvier 1979 à Lisbonne, et présentation des confédérations participantes. Ce document est annexé à l'invitation d'António de Siqueira Freire, ambassadeur et chef de la mission du Portugal auprès de la CEE, adressée le 13 décembre 1978 à Nicolas Hommel, secrétaire général du Conseil des Communautés européennes.

Source: Archives historiques du Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, Rue de la Loi 175. Adhésion du Portugal, 07.151 (469): 07. Dossiers 537-549, Boîte 66. L'adhésion éventuelle du Portugal à la CEE: prises de position, Dossier n° 540.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:
http://www.cvce.eu/obj/presentation_du_premier_congres_des_activites_economiques_portugais_lisbonne_11_13_janvier_1979-fr-27ac18ad-5de1-440a-8377-c1a5c1ca2b1c.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Présentation du premier congrès des activités économiques portugais (Lisbonne, 11-13 janvier 1979)

La Confédération des Agriculteurs Portugais (CAP), la Confédération de l'Industrie Portugaise (CIP) et la Confédération du Commerce Portugais (CCP) vont réaliser du 11 au 13 janvier 1979, à Lisbonne le 1er Congrès des Activités Economiques, dont le programme est envoyé en annexe.

La situation difficile dans laquelle se trouve l'économie portugaise et les nouvelles épreuves qui vont lui être imposées en vertu de la future adhésion du Portugal aux Communautés Européennes, justifient entièrement la réalisation d'un débat constructif et réaliste, basé sur la participation d'éminents spécialistes, et qui entraîne une meilleure clarification et planification des voies possibles du développement économique portugais dans un avenir prochain, ainsi que la définition de la politique à appliquer dans ce but. L'importance considérable de cette activité ainsi que l'intérêt à lui garantir les conditions d'un succès total, nous autorisent à espérer que vous pourrez honorer de votre présence la réalisation du 1er Congrès organisé par les trois Confédérations.

Dans l'espoir que vous pourrez agréer cette invitation, nous vous demandons de nous en donner la confirmation le plus rapidement possible et nous vous en prions de croire, en notre meilleure considération.

La Commission Organisatrice du Congrès
[signature]

Annexe

Ier Congrès des Activités Économiques

La difficile situation économique et financière du pays, l'entrave a l'accès de l'initiative privée à divers secteurs fondamentaux dans l'ensemble de l'économie, une importante législation contre les entreprises, la fin historique de la propriété individuelle des moyens de production prévue dans les dispositions constitutionnelles, le chômage, l'inflation, la baisse marquée de la production agricole et le déficit de la balance des paiements sont, entre autres, les symptômes de la fragilité et de l'incohérence du système économique en vigueur.

Nous sommes cependant parvenus à un tournant où il convient de repenser et réévaluer la situation afin d'orienter, sans ambiguïtés, le pays vers le chemin des démocraties modernes constituant l'Europe à laquelle nous souhaitons appartenir.

Ce besoin de réflexion nous a conduit à entreprendre la réalisation du Ier Congrès des Activités Économiques dont les objectifs sont essentiellement:

1) Faire le point de la situation actuelle du développement de l'économie portugaise.

2) Réfléchir profondément sur les conditions de fonctionnement du système économique.

3) Envisager et délimiter une politique de développement économique.

4) Formuler et stipuler les mesures législatives indispensables pour garantir la reprise totale de l'économie portugaise et surmonter les obstacles qui entravent son développement.

Des spécialistes et des associations d'entreprises du domaine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie présenteront des communications qui serviront de base au débat à engager et aux conclusions qui en seront tirées; des invitations sont prévues pour assurer la participation d'un large éventail de personnalités publiques et privées, nationales et étrangères.

Confédération des Agriculteurs du Portugal (CAP)

La Confédération des Agriculteurs du Portugal représente, à travers ses 82 associations de municipalités et de districts intégrées en Fédérations, la majorité des agriculteurs Portugais.

Fondée en décembre 1975, elle est le résultat de la volonté des agriculteurs Portugais et non de l'influence ou de la pression d'un quelconque parti politique.

La CAP maintient une totale indépendance envers les partis, défendant depuis sa fondation, des points de vue doctrinaires, économiques et politiques de conception humaine et sociale, en accord avec les supérieurs intérêts de la collectivité.

Comme représentant d'un important secteur social et économique, cette Confédération estime constituer un partenaire social de fait, prêt à collaborer à la définition d'une politique agricole efficace pour laquelle elle a déjà présenté au Gouvernement de nombreux dossiers d'analyse et de propositions de solution de cas concrets.

Depuis sa création, elle défend une véritable Réforme Agraire qui conduise à une situation socialement plus juste, économiquement plus efficiente et qui, simultanément, préserve la capacité et l'efficacité de l'initiative privée. Elle lutte contre les Réformes Agraires dont le but est l'implantation d'un quelconque courant politique.

La CAP s'est également fixée comme objectif la création d'une loi du fermage qui donne des garanties de stabilité au fermier, sans pour cela mettre en cause le droit de propriété, et l'établissement d'avantages sociaux pour les agriculteurs, identiques à ceux qui existent pour les autres citoyens.

L'adhésion à l'Europe est l'un des objectifs actuels de la Confédération. Dans ce but, l'association de la CAP à la CEA (Confédération Européenne de l'Agriculture), au COPA (Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de la Communauté Européenne) et à la FIPA (Fédération Internationale des Producteurs Agricoles) dont elle est membre de plein droit, représente une contribution de valeur à la concrétisation de cette intégration.

Confédération de l'Industrie Portugaise (CIP)

La CIP (Confédération de l'Industrie Portugaise) est l'unique organisation représentative à niveau national et global de l'initiative privée industrielle. Elle est l'expression d'un esprit d'association des chefs d'entreprises portugais et elle a été créée en 1974 en vue de leur garantir une voix organisée qui fasse entendre la volonté de l'industrie dans le contexte de la vie économique nationale.

La CIP, dès sa déclaration de principes, s'est affirmée le défenseur d'un modèle de démocratie industrielle basée sur la libre initiative dans le domaine d'une prospère économie de marché.

Il appartient à la CIP, entre autres, de défendre et de stimuler les intérêts des entreprises des divers secteurs d'activité qu'elle représente, intervenir dans les négociations collectives de travail, étudier et proposer des mesures de politique économique concernant l'industrie, défendre les intérêts spécifiques des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'organiser et maintenir des services spécialisés pour appuyer les chefs d'entreprise et l'industrie en général.

La CIP réunit les plus importantes Associations des secteurs industriels et des services industrialisés ainsi que les Associations Régionales, constituées par les industries de la pêche et des conserves de poissons, industries d'extraction et de minéraux non métalliques, alimentation, boissons et tabac, industries textiles, habillement et chaussure, bois, liège et ameublement, papier et arts graphiques, industries chimiques, métallurgiques et métallomécaniques, industries diverses de transformation, construction civile et travaux publics et divers services industrialisés.

La CIP englobe, à travers les Associations qui en font partie, ou directement, environ 45 000 entreprises qui

représentent, dans l'industrie de transformation, 89% de la production, 93% de l'exportation des biens manufacturés et 94% de l'emploi.

À niveau international, la CIP appartient au Conseil d'Administration de la EUROPMI (Comité de Liaison des PME des pays de la CEE) et elle est affiliée à la FIPMI (Fédération Internationale des PME Industrielles), la OIE (Organisation Internationale des Employeurs) et l'UNICE (Union des Industries de la Communauté Européenne).

Confédération du Commerce Portugais (CCP)

La Confédération du Commerce Portugais (CCP) a installé sa Commission Organisatrice le 3 Février 1975 et, après de continuelles tentatives, (il a fallu, entretemps, attendre la constitution des Associations et Fédérations qui composent sa structure), ses statuts ont été publiés au "Journal Officiel" le 11 Février 1977.

Actuellement, la CCP est composée de deux Fédérations - la Fédération du Commerce Grossiste Portugais et la Fédération du Commerce Détaillant Portugais - incluant également les structures qui ne peuvent naturellement adhérer à aucune des deux Fédérations et qui sont, essentiellement, les associations de services commerciaux.

La Fédération du Commerce Grossiste Portugais compte sur 18 associations et les 4 entreprises privées pétrolifères, représentant toutes les branches du commerce grossiste discriminées dans la classification des Activités Economiques.

En ce qui concerne les 42 sous-groupes de ces diverses branches, il en existe seulement deux ayant des associations constituées qui ne sont pas encore fédérées, tandis que deux autres ne le sont pas encore complètement. Des démarches sont actuellement entreprises en vue de l'affiliation rapide de ces Associations.

La Fédération du Commerce Détaillant Portugais englobe fondamentalement les Associations Régionales. Soixante huit sont affiliées (c'est-à-dire 84% de celles qui existent) et elles monopolisent les commerçants de 254 municipalités du Continent et des îles Autonomes (c'est-à-dire 89% du total).

Cette Fédération comprend également les quelques associations de détaillants ayant un domaine sectoriel ; des démarches sont en cours pour l'affiliation de celles qui ne sont pas encore rassemblées dans sa structure.

Les objectifs généraux de la Confédération mettent l'accent sur le développement équilibré du commerce et de l'économie nationaux, en vue du maintien d'un climat de progrès et d'une juste paix sociale, ainsi que sur l'existence d'un esprit de solidarité et d'appui réciproque entre ses membres.

Ses attributions spécifiques de base sont d'assurer la représentation du Commerce en général, coordonner les activités de ses membres dans les domaines d'utilité commune, organiser et maintenir les services destinés aux entreprises et intérêts de ses membres, encourager la formation gestionnaire et professionnelle et collaborer à la réglementation des activités des commerçants.

La Confédération exerce essentiellement ses fonctions dans les domaines de l'économie générale, du crédit et de la fiscalité, du commerce intérieur, du commerce extérieur, du travail, des aspects sociaux et des affaires internationales.